

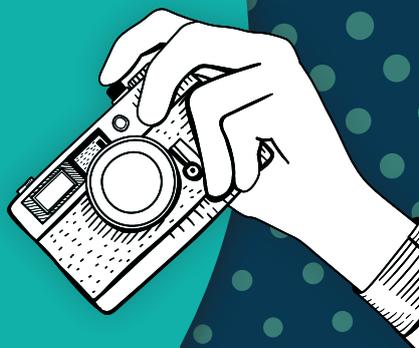


5^e édition

CONCOURS PHOTO

du campus Galileo

THÈME 2022
UN INSTANT AU GALILEO



Règlement



Campus
Galileo

PARTICIPATION COMME CANDIDAT

DU 7 AU 25 FÉVRIER 2022

La participation au concours photo est ouverte à toute la « communauté Galileo », à savoir les étudiants et les membres du personnel de l'ISPG, de l'ISSIG et des services généraux.

Du 7 au 25 février 2022, chaque candidat peut présenter jusqu'à 2 photos en les envoyant par mail à concours.photo@galilee.be (en indiquant un titre pour chaque photo et éventuellement un petit descriptif pour expliquer votre démarche).

CARACTÉRISTIQUES DES PHOTOS

- Respect de la thématique
- Tous types de formats acceptés (smartphone, appareil photo...)
- En couleurs ou N/B (noir et blanc)
- Filtres et retouches autorisés
- Titre obligatoire : les photos doivent posséder un titre afin de les différencier. Les sous-titres et légendes sont facultatifs. Un commentaire explicitant la pertinence de la photo par rapport au thème sera également apprécié du jury (choix du sujet, cadrage, informations techniques...)

ENGAGEMENTS



En adressant sa ou ses photos, le participant accepte et s'engage à respecter ce règlement. Le candidat autorise la Haute Ecole Galilée à faire usage de sa photo à des fins de communication (publication des photos sur les réseaux sociaux, le site internet et autres supports de communication de la HEG ou de ses départements). La photo pourra aussi être imprimée et exposée sur le campus Galileo.

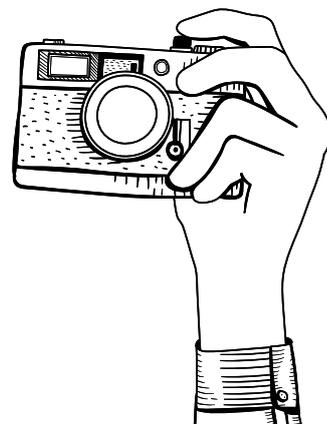
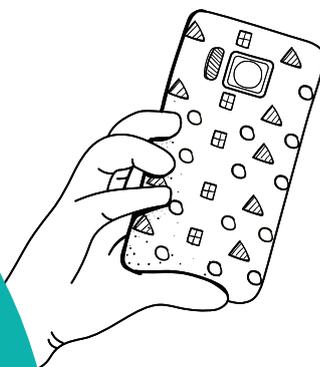


Les photos ne respectant pas les règles seront éliminées du concours.

RESPECT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Si les images soumises montrent des personnes, l'intégrité de celles-ci devra être respectée (pas de photo pouvant susciter moqueries ou critiques des sujets photographiés...). Le cas échéant, l'accord des personnes photographiées devra être demandé.

Les photographies soumises devront respecter les règles de publication habituelles des réseaux sociaux : pas de contenu violent, pas de nudité...



PARTICIPATION COMME VOTANT

DU 7 AU 25 MARS 2022

Les photos éligibles seront affichées sur la page Facebook de la Haute École Galilée (@HEGalilée) au sein du dossier «Concours photo 2021-2022».

Toute personne bénéficiant d'un compte Facebook peut donc voter en likant sa ou ses photos favorites du 7 au 25 mars.



Seuls les « Like » seront comptabilisés et non les boutons d'humeur suivants :     



Des commentaires peuvent être ajoutés à condition qu'ils soient respectueux et positifs.



Nous voulons éviter les 'dislike' ou commentaires négatifs : leur usage entrainera l'annulation des votes de leurs émetteurs.

ATTRIBUTION DES PRIX

Trois photos seront primées grâce aux votes du public et du jury (composition paritaire étudiants-membres du personnel). Un classement sera alors établi selon la pondération suivante : 40% via les votes en ligne et 60% via le jury. Les lauréats seront avertis personnellement par mail.

LES PRIX

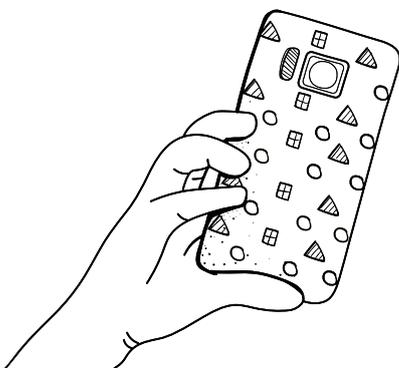
Les trois lauréats recevront un prix d'une valeur dégressive sous forme de bon d'achat ou d'un don de la valeur du prix à une association socio-éducative ou de santé (au choix du lauréat).

La remise des prix s'effectuera lors d'une cérémonie officielle en présence des directions du campus et de l'équipe organisatrice du concours.

Les photos lauréates seront affichées à l'entrée du bâtiment afin de permettre aux usages du Galileo de profiter de ces productions.

LE JURY

Le jury, composé de six personnes, a une composition paritaire entre étudiants et membres du personnel.



CONTACTS

concours.photo@galilee.be

